



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

direction des collectivités territoriales et de l'aménagement  
bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille, Monnaie et La Ville-aux-Dames

### **Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Tours Val-de-Loire**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Tours Val-de-Loire sur les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille, Monnaie et La Ville-aux-Dames.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, **du mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 10h au lundi 5 mars 2012 à 16h30**, aux jours et heures d'ouverture au public de chaque mairie.

Les observations pourront être directement consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par écrit à M. Jean-Paul GODARD, commissaire-enquêteur, à la mairie de Tours.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de Tours (mairie centrale, 1 à 3 rue des Minimes), de Saint Symphorien (mairie annexe de Tours, 1 esplanade François Mitterrand) et de Parçay-Meslay (58 rue de la mairie) :

- |                                     |                                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| - mairie centrale de Tours          | lundi 6 février 2012 de 10h à 13h ;     |
| - mairie annexe de Saint Symphorien | mercredi 22 février 2012 de 13h à 16h ; |
| - mairie de Parçay Meslay           | lundi 5 mars 2012 de 13h30 à 16h30      |

Le préfet d'Indre-et-Loire est l'autorité compétente au sens de l'article R123-13 du code de l'environnement pour prendre la décision relative à l'approbation du plan.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, service urbanisme et habitat, unité environnement et prévention des risques, 61 avenue de Grammont à Tours.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire et dans chacune des mairies concernées, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.